

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Pour des initiatives d'urbanisme transitoire de redynamisation de la place Jacques Febvrier à Lille Moulins

Dossier de Candidature

1. Votre structure

Pour faire connaissance, nous avons besoin d'en savoir plus sur vous. Dites-nous qui vous êtes, depuis quand existe votre structure, comment elle est organisée et si vous portez une candidature collective, pourquoi vous candidatez ensemble et comment vous souhaitez vous associer.

Si vous avez un book ou un site internet avec vos références, nous prendrons le temps de l'étudier pour mieux vous connaitre.

Dites-nous si vous avez déjà mené des projets de ce type (où, quand, comment), et si ce n'est pas le cas, rassurez-vous, ce n'est pas éliminatoire!

2. Votre projet

Ce projet vise à relancer une dynamique sociale, économique et culturelle sur la Place Jacques Febvrier en facilitant l'implantation de projets dans des locaux d'activité et par des interventions sur l'espace public. Prenez le temps de nous décrire le projet et expliquez-nous quelles sont vos idées pour répondre à cet objectif, quelles activités vous souhaitez développer, comment vous allez vous y prendre et grâce à quels moyens [humains, matériel, financiers].

Si vous avez ciblé un local correspondant à votre besoin, merci de le préciser.

3. La temporalité

L'implantation des projets s'effectuera à partir du 4ème trimestre 2021 et s'étalera jusqu'à la fin du premier trimestre 2022 selon la libération des locaux.

Les locaux sont des anciennes cellules commerciales qui ont été réhabilitées pour pouvoir développer des projets et accueillir du public en respectant les normes de sécurité et d'accessibilité en viqueur.

Les projets doivent a minima être d'une durée d'un an, les possibilités d'occupation de 18 à 30 mois seront privilégiées. Si les projets sont de durée plus courte, joignez-nous un calendrier afin de bien cerner votre temporalité et vos contraintes.







4. Les documents demandés

- Le dossier de présentation avec les éléments cités ci-dessus.
- Les **éléments juridiques** attestant de l'existence de la structure et de l'identité de ses responsables (si une création est prévue, un calendrier des étapes est nécessaire).
- Un plan de financement permettant de nous assurer que nous pouvez lancer l'activité dans de bonnes conditions,
- Un **plan d'affaires prévisionnel** afin de vérifier que vous avez un modèle économique permettant de faire vivre votre structure et le lieu pendant la période souhaitée.

